

PROCES VERBAL

Bureau de Direction

de la Ligue de Bretagne de Football

Réunion du : Mercredi 18 Août 2021
A : à 17H00 en visioconférence

Présidence : M. Jean-Claude HILLION

Présent(e)s : MM. Lionel DAGORNE, Stéphane GOURET, Alain LE FLOCH, Philippe LE YONDRE, Jean Pierre LORGEUX, Rémy MOULIN, André TOULEMONT.

Excusé :

Assiste à la séance : M. Philippe GEORGES, Directeur Général

A. PROTOCOLE SANITAIRE

La fiche synthétique du protocole d'organisation des rencontres régionales et départementales nous est présentée dans le détail. Un certain nombre de points ont fait objet à discussion comme :

- Pour ceux qui n'ont pas le pass sanitaire, il est précisé qu'un test PCR ou antigénique peut permettre d'être sur la feuille de match à la seule condition que celui-ci est moins de 72 heures.
- Pour ceux qui utiliseraient un certificat de contre-indication à la vaccination, celui-ci ne sera validé que s'il est délivré par un professionnel de santé, idem pour l'auto-test.
- Le contrôle des pass sanitaire sera réalisé par le référent COVID du club recevant et pourra être accompagné du référent de l'équipe adverse. Il est préconisé de réaliser dans chaque club une liste de dirigeants habilités à contrôler les pass sanitaire et afin d'avoir une traçabilité un registre serait également souhaitable. A ce jour, sur le territoire de la Ligue, seulement 503 clubs ont déclaré un référent COVID.
- Un arbitre sans pass sanitaire ne pourra pas officier et ne sera pas remboursé de ses frais.
- Une réserve sur la feuille de match sur le pass sanitaire ou l'absence du pass sanitaire, ne pourra se faire qu'avant la rencontre, les réclamations d'après match ne seront pas prises en compte.

Chaque personne licenciée présente sur la feuille de match doit être en possession d'un pass sanitaire valide.



Pour les stades classés EPR (équipement recevant du public) avec un AOP (arrêté d'ouverture au public), la loi oblige un contrôle du pass sanitaire.

En l'absence de contrôle, il est précisé qu'il est interdit d'ouvrir la buvette, si celle-ci devait être ouverte, le contrôle du pass devient obligatoire avec le respect des règles de bases applicables aux bars.

Coupe de France : aucun report de match ne sera autorisé. Le club sera mis hors compétition et sera remboursé de ses frais d'engagement.

PROTOCOLE D'ORGANISATION DES RENCONTRES REGIONALES ET DEPARTEMENTALES – FICHE SYNTHETIQUE	
<p>Le Pass sanitaire, c'est quoi ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attestation de vaccination complète - Test PCR ou antigénique de moins de 72h - Test RT-PCR POSITIF Plus de 15j et moins 6 mois - Certificat de contre-indication à la vaccination - Auto-test validé par un professionnel de santé 	<p>Les acteurs de la rencontre (Arbitres – Dirigeants – Joueurs)</p> <p>Seules les personnes ayant une mission essentielle à l'organisation de la rencontre et munies du Pass sanitaire doivent pouvoir accéder à la Zone vestiaires.</p> <p>Délégués – observateurs : Pass sanitaire obligatoire et port du masque</p>
<p>Le contrôle du Pass sanitaire se fait en scannant le QR Code présent sur les documents numériques ou papiers avec les applications « TousAntiCovid Verif » ou « TAC Verif ».</p> <p>Le contrôle est effectué par le Référent Covid ou un membre de l'équipe Covid du club recevant.</p>	<p>Les spectateurs</p> <p>Le contrôle du Pass Sanitaire doit se faire dans le cadre du nombre de personnes autorisées dans l'enceinte par l'AOP (arrêté d'ouverture au public) <u>à la condition que le stade soit clôturé avec un accès réservé exclusivement à l'accès des spectateurs.</u></p> <p>Si ce n'est pas le cas, l'accès du public ne sera pas soumis à la détention du pass sanitaire.</p>
<p>Le port du masque</p> <p>Les collectivités locales ou autorités préfectorales, en fonction de la situation sanitaire locale, peuvent être amenées à imposer le port du masque.</p>	<p>Buvette – Restauration</p> <p>Les buvettes sont autorisées sous réserve du respect des règles de base applicables aux bars (pass sanitaire, distanciation, et boissons individuelles). Le règlement qui s'applique est celui des Hotels, cafés, restaurants (HCR).</p>
<p>Les animations d'avant match, à la mi-temps et d'après match, sont à proscrire.</p> <p>Les Protocoles d'avant match sont interdits.</p>	<p>Le report d'une rencontre ne peut être envisagé que dans les deux cas ci-dessous :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. A partir de 4 nouveaux cas positifs de joueuses/ joueurs sur 7 jours glissants (en Championnat Futsal, à partir de 3 cas positifs) ; 2. L'ARS impose un isolement de l'équipe pour 7 jours. <p>Coupe de France : aucun report autorisé. L'équipe est sortie de la compétition.</p> <p>Les commissions de gestion des compétitions ont compétence pour juger des reports sur présentation des documents officiels.</p>

B. LICENCES

Situation au 16/08/2021, par rapport à la même date la saison dernière :

Nous avons traité 60898 licences contre 70259, soit une baisse de 13,32%.

Comparatif du nombre de licences enregistrées :

- Nouvelles demandes : + 186
- Renouvellements : - 8408
- Changements de clubs : - 1139

Concernant les nouvelles demandes chez les jeunes, on constate une augmentation exceptée dans les catégories U18 et U19 avec 138 licences enregistrées contre 172.



Renouvellements : on constate une baisse générale dans toutes les catégories jeunes, et une baisse plus importante dans la catégorie foot animation.

- Foot animation garçons : 7039 contre 8020
- Foot animation filles : 499 contre 575.

La rentrée des classes, les forums et les portes ouvertes font espérer une augmentation courant Septembre.

La baisse est également présente chez les dirigeants. En effet 8849 licences enregistrées contre 9874 soit une baisse de 1025 licences. Il faut noter qu'à ce jour 116 licences volontaires ont été saisies.

Une autre baisse importante et inquiétante concerne les arbitres. 659 licences enregistrées à ce jour contre 1020 au 16/08/21.

Une baisse existe aussi pour les éducateurs avec moins 30 licences à ce jour.

Statistiques comparatives licences			
Code	Centre de gestion	Total	Total saison -1 à date % diff.
0500	LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE	51015	69614 -26.72
0600	LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE	85601	91132 -6.07
2100	LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE	22509	27181 -17.19
2700	LIGUE CORSE DE FOOTBALL	2050	2659 -22.90
4000	LIGUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE DE FOOTBALL	36226	37169 -2.54
5600	LIGUE DU GRAND EST DE FOOTBALL	93093	104723 -11.11
6200	LIGUE MEDITERRANEE	24195	31488 -23.16
6500	LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE	47611	55827 -14.72
6800	LIGUE DE FOOTBALL DES HAUTS-DE-FRANCE	98247	108496 -9.45
7400	LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE	35246	37002 -4.75
7700	LIGUE BRETAGNE DE FOOTBALL	60898	70259 -13.32
8000	LIGUE DE PARIS ILE DE FRANCE	69007	72893 -5.33
8600	LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE FOOTBALL	90257	100195 -9.92
9000	LIGUE WALLIS ET FUTUNA	128	89 +43.82
9100	LIGUE DE GUADELOUPE	1627	2998 -45.73
9150	LIGUE DE ST MARTIN		137
9200	LIGUE GUYANE	26	631 -95.68
9300	LIGUE MARTINIQUE	127	3482 -96.35
9400	FEDE CALEDONIENNE DE FOOTBALL		
9500	LIGUE POLYNESIE FRANCAISE		
9600	LIGUE REUNION	15774	17858 -11.67
9700	LIGUE MAHORAISE DE FOOTBALL	10273	8474 +21.23
9800	LIGUE ST-PIERRE & MIQUELON	546	436 +25.23

C. RELEVÉ DE COMPTE DES CLUBS

Après avoir fait le point sur le relevé de compte des clubs, une somme importante reste due par certains clubs. (19719 € au 30/06/21).



Ce point sera mis à l'ordre du jour du Comité du 4 septembre, afin de prendre une décision envers ces clubs.

D. FONDS DE SOLIDARITE BRETON

Deux propositions sont présentées. Le Président demande une réflexion à ce sujet. Ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain Comité pour décision.

E. DIVERS

Lionel Dagonne :

- Il est décidé d'appliquer les indemnités kilométriques à 0,35€/km : laisse les districts décider pour leur instance.
- Livre sur le PEF : Fabrice Morel sera interrogé sur l'utilité de cet ouvrage.

Philippe Le Yondre :

- FAFA : Demande aux Présidents de District de réfléchir sur le projet d'infrastructure territorial. Une réunion est fixée le 1er septembre 2021 à 10H00.
- Week-end des bénévoles à Clairefontaine :
La délégation sera composée de 44 bénévoles et 2 accompagnateurs.
Les personnes choisies pour la saison dernière seront recontactées avec deux accompagnateurs des districts 56 et 35.
Le District 22 n'avait pas établi sa liste la saison dernière.

Le Président
Jean Claude HILLION

Le Secrétaire Général
Jean Pierre LORGEUX

